

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2281

présenté par

M. Le Fur, M. Aubert, M. Jean-Claude Bouchet, Mme Valérie Boyer, M. Cordier, M. Cornut-Gentile, Mme Dalloz, M. Forissier, M. Hetzel, Mme Levy, Mme Louwagie, M. Nury, M. Pauget, M. Quentin, M. Ramadier, M. Reda, M. Straumann et M. Jean-Pierre Vigier

ARTICLE 43

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.